

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
SOUS-PREFECTURE DE TORCY



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 06 JUIN 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le 06 du mois de juin à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du vendredi 31 mai 2024 et affichée le vendredi 31 mai 2024.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, SEVESTE Claude, LONY Eva, LAURENT Pierre, KHALOUA Madani, MARCY Jean-Pierre, OUABI Isdeen, COCHIN Lionel, BAKKER Hubert, PERALTA SUAREZ Mari, MONOT Laure, FOLLIOT Pascal, JOSSET Isabelle, PUECH Roger, ROBILLARD Christophe, GRANDJEAN Laurent, BRUSSELLE Sandrine, CLEMENT LAUNAY Martine.

Absents représentés : GREEN Alain représenté par LONY Eva, GAIR Laurence représentée par COURTYTERA Véronique, PELLETIER Maryse représentée par BAKKER Hubert, SONTOT Alain représenté par MARCY Jean-Pierre, GANDARD Isabelle représentée par LAURENT Pierre, TEIXEIRA Christelle représentée par PERALTA SUAREZ Mari, BAHIN Corinne représentée par JOSSET Isabelle, EL MKELLEB Fabien représenté par KHALOUA Madani, DAOULAS Stéphanie représentée par GRANDJEAN Laurent.

Absents : THOUMAZET Pascale.

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva.

Objet : Marché de travaux de la réhabilitation et requalification de la rue du Maréchal Foch

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	19
Nombre de suffrages exprimés :	28
Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général de la Commune, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant la volonté municipale d'engager des travaux de réhabilitation complète de la rue du Maréchal Foch comprenant notamment la réalisation d'une piste cyclable, le paysagement de la rue, l'enfouissement des réseaux et le réaménagement de la voirie ;

Considérant que le dossier de consultation des entreprises propose notamment la formalisation d'un marché d'exécution de travaux selon une procédure adaptée au sens de code de la commande publique en deux lots :

- Lot 1 : aménagement de voirie
- Lot 2 : enfouissement des réseaux

Considérant les besoins estimés du projet à 1 860 000,00 € HT pour les deux lots ;

Considérant la nécessité d'approuver le dossier de consultation des entreprises et d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les formalités du présent marché ;

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur Christophe ROBILLARD, Conseiller municipal et de Monsieur GAUTIER Laurent, Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet ainsi que le dossier de consultation des entreprises et la publication du marché de travaux de la réhabilitation et requalification de la rue du Maréchal Foch ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en relation avec ce marché et ce dossier ;
- Confirme que les crédits alloués au projet seront inscrits à la section 23 du budget d'investissement de la commune.

Fait et délibéré en séance, le jeudi 06 juin 2024.

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie



Eva LONY
Secrétaire de séance



Publication du compte rendu des délibérations le : **10 juin 2024**

Délibération transmise au Représentant de l'État le : **10 juin 2024**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.